

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 23/05/2024**

<b>Date de la convocation :</b> 15/05/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> <b>Présents :</b> 14 <b>Votants :</b> 14	<b>Présents :</b> Benoit BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Bérangère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel MUNOZ, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Michel LIFFRAUD représenté par Adrien BURATTO, Fabrice OLIVET représenté par Elodie BOISSONNADE-CALVET, Pauline VIVIES représentée par Valérie SEGUIER
	<b>Absents ou excusés :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Elodie BOISSONNADE-CALVET

**DE\_2024\_043****Objet : Demande de financement pour la pose de deux ralentisseurs**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait que plusieurs habitants se sont plaints de la vitesse de circulation rue du Sidobre et route du Pic des Fourches. Monsieur le Maire propose la construction de deux plateaux de ralentissement. La pose de ralentisseurs fait partie des travaux de voirie éligibles à l'attribution des produits d'amendes de police.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

<b>Montant des travaux (HT) :</b>	
- 2 plateaux + peinture + signalisation	20 819,00 €
- Dents de requin sur les plateaux de ralentissement + peinture de places de parking + 6 passages piétons + signalisation au sol	3 787,00 €
<b>Total des travaux (HT)</b>	<b>24 606,00€</b>
<b>Amendes de police (30 %) - Conseil Départemental</b>	<b>7 381,80 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>17 224,20 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**

**APPROUVE** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,

**DECIDE** de solliciter la subvention au titre des amendes de police auprès du Département du Tarn,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 23 mai 2024,

La secrétaire de séance,

Elodie BOISSONNADE-CALVET

Le Maire

François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.